

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 avril 2026 à 14h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

Présents : F. BRISSET, K. MELIN, P. LEMARCHAND, V. DALBIN, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, A. LOUIS, C. VANHECKE, R. LEBARBIER, G. GOURDEL, P. FAUCHON, G. THOMAS-ROUTIER, G. BRISSET.

Pouvoirs : G. MARY à K. MELIN, A. LEDANOIS à F. BRISSET, A. VAGNER à R. LEBARBIER, J. BOZEC à G. THOMAS-ROUTIER

Secrétaire de séance : V. DALBIN

**RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICES PUBLICS (DSP) DU
CAMPING MUNICIPAL DES TOURTERELLES : DEFINITION DE LA REDEVANCE**

*Vu les articles L. 3114-4 et L3114-6 du Code de la Commande Publique,
Vu l'avis favorable exprimé par la commission finances en date du 9 avril 2026,*

Considérant le besoin de renouveler la D.S.P. afin de garantir un logement aux travailleurs intervenant sur le tissu industriel et commercial du territoire,
Considérant que la délégation de la compétence du camping à un tiers appelle au versement d'une redevance,

Le Maire propose au conseil municipal de définir la redevance du futur délégataire du camping.
Celle-ci se compose d'une part fixe et d'une part modulable, basée sur la réservation des emplacements.

Redevance						
Part Fixe	Part Modulable					
7 200 €	Occupation		Prix unitaire	Répartition	Annuelle	Trimestrielle
	1-29	29	380 €	29	11 020 €	3 673.33 €
	30-43	14	253 €	14	3 542 €	1 180.67 €
	44-57	14	127 €	14	1 778 €	592.67 €
	Total			57	16 340 €	5 446.67 €

2026/042
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 7.1 : Décisions Budgétaires
26.D.033

Après en avoir délibéré, et procédé au vote, par :

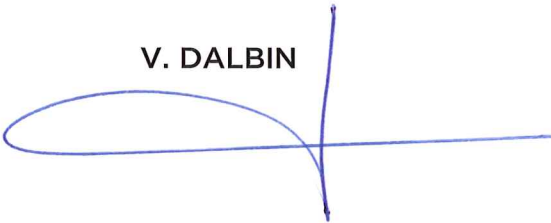
19	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
19	Votants	

L'organe délibérant décide à l'unanimité :

- D'adopter le montant de cette redevance.

La secrétaire de séance,

V. DALBIN



Le Maire,

F. BRISSET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 avril 2026 à 14h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : F. BRISSET, K. MELIN, P. LEMARCHAND, V. DALBIN, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, A. LOUIS, C. VANHECKE, R. LEBARBIER, G. GOURDEL, P. FAUCHON, G. THOMAS-ROUTIER, G. BRISSET.

Pouvoirs : G. MARY à K. MELIN, A. LEDANOIS à F. BRISSET, A. VAGNER à R. LEBARBIER, J. BOZEC à G. THOMAS-ROUTIER

Secrétaire de séance : V. DALBIN

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Exposé :

Les ressources financières de la commune de Flamanville, garantissant une forte stabilité financière, invitent à une réflexion sur sa mobilisation au sein de l'espace commun.

Ces ressources, pointées dans un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, représentent une chance rare pour la commune, mais appelle également à une obligation de services et d'infrastructures aux usagers.

De plus, la commune étant à la tête d'un patrimoine immobilier conséquent, mais nécessitant de lourds investissements, doit pouvoir se mettre en ordre de marche afin de servir l'intérêt général et les besoins de sa population.

Il importe ainsi de mettre sur pied une logique budgétaire permettant d'orienter les investissements sur le long terme. Cette orientation prend la forme d'un Plan Pluriannuel d'Investissement, invitant également à une gestion des crédits en AP-CP (Autorisation de Programme et Crédits de Paiement), afin d'assurer une plus grande transparence des investissements publics.

Délibération :

Vu les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2025 relatif à la gestion pluriannuelle des investissements,

Vu la recommandation n°4 du rapport de la Chambre régionale des comptes en date du 12 juin 2025, invitant la commune de Flamanville à engager une réflexion sur l'utilisation de ses réserves financières,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 9 avril 2026,

Considérant que les revenus de la commune de Flamanville, en inadéquation avec sa strate démographique, la place sur une catégorie de communes normalement soumise à un débat d'orientations budgétaires et une logique d'investissements pluriannuels,

Considérant que les réserves financières d'une commune ont pour vocation à être mobilisées sur des investissements ou pour le remboursement des emprunts et non sur une capitalisation,

Considérant les besoins d'investissement de la commune sur son projet de groupe scolaire, de complexe sportif, de rénovation de son patrimoine ainsi que sur l'habitat,

Considérant les besoins de logements et d'infrastructures de la commune de Flamanville et de son aire d'influence,

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter un premier Plan Pluriannuel d'Investissement qui permettra de guider les investissements sur les années à venir. Ce document pourra être modifié en fonction des besoins, des aléas, ou des changements d'orientations.

Ce Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit l'injection de 152,2 millions d'Euros entre les restes à réaliser de l'année 2025 et l'année 2032.

Ce Plan Pluriannuel d'Investissement porte sur les thèmes suivants :

- Les services généraux.
- La sécurité.
- L'enseignement.
- La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs.
- La santé et l'action sociale.
- L'action économique (rénovation des bâtiments commerciaux issus du patrimoine communal).
- L'environnement.
- Les transports et aménagements de voirie.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote, par :

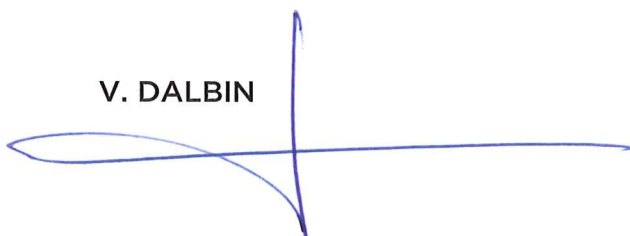
15	Voix pour	
4	Voix contre	P. Fauchon, G. Thomas-Routier, G. Brisset, J. Bozec
0	Abstentions	
19	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- D'Adopter le Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2032 tel que présentés dans les annexes.

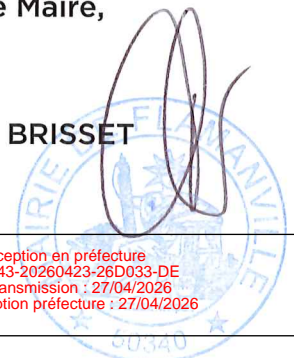
La secrétaire de séance,

V. DALBIN



Le Maire,

F. BRISSET



Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260423-26D033-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026